

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur la commune du Controis-en-Sologne

Par arrêté préfectoral n°41-2025-10-21-00002, une enquête publique relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque, au lieu-dit « la plaine de Launay » sur la commune du Controis-en-Sologne, sera ouverte en mairie du 12 novembre 2025 à 9h00 au 16 décembre 2025 à 12h30.

Demande de permis de construire n° 041 059 24 D0041 déposée en mairie du Controis-en-Sologne le 12 juin 2024 par la SPV Opéra représentée par M. Heinrich LIESSER et domiciliée au 92 rue de Rennes, 75006 Paris. Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

M. Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marianne DERIEUW en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique, les avis sollicités pendant la phase d'instruction et le constat de l'absence d'avis de l'autorité environnementale.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune du Controis-en-Sologne ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituels au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales / enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie du Controis-en-Sologne :

- le lundi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- le mardi et le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
- le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ;
- le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie du Controis-en-Sologne afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie du Controis-en-Sologne, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications/publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie du Controis-en-Sologne :

- le mercredi 12 novembre 2025 de 9h00 à 12h30 ;
- le mercredi 19 novembre 2025 de 9h00 à 12h30 ;
- le mercredi 26 novembre 2025 de 9h00 à 12h30 ;
- le vendredi 5 décembre 2025 de 9h00 à 12h30 ;
- le mardi 16 décembre 2025 de 9h00 à 12h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie du Controis-en-Sologne où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>